
[Imprimer](#)

L'insertion paysagère du Canal Seine-Nord Europe dans l'Oise

Image

[EXTRAIT DU SITE SCSNE](#)

Les projets d'aménagement du territoire, tels que la création d'infrastructures de transport, modèlent le paysage. Dans sa conception, le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) s'engage pour la préservation et le respect de l'identité des paysages. Découvrez dans cet article, les principaux enjeux pris en compte dans le cadre de la réalisation du CSNE dans l'Oise.

Dans quel cadre s'inscrit la construction du Canal en matière de paysage ?

Pour l'attractivité des territoires, la préservation des milieux et la qualité du cadre de vie des habitants, la protection du paysage est un enjeu majeur, inscrit au cœur du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il doit être intégré aux projets d'aménagement pour veiller à maîtriser leur impact sur le paysage et œuvrer à sa mise en valeur. Le Canal Seine-Nord Europe est inscrit au SRADDET des Hauts-de-France qui vise à garantir un cadre de vie de qualité et un maintien de la [biodiversité aux abords du Canal](#).

Quels sont les enjeux paysagers dans l'Oise ?

L'Oise présente une richesse et une variété de paysages très importantes : massifs forestiers, zones humides, grandes cultures agricoles, zones urbaines et d'activités, ... Le Canal Seine-Nord Europe est conçu comme **une véritable création paysagère, cohérente, harmonieuse et durable**. Il s'attache à **rétablir ce paysage naturel**, en restituant le plus de surface possible à l'agriculture et en mettant en place des nouveaux espaces végétalisés cohérents avec l'existant.

©F. BON

Concrètement, comment un ouvrage exceptionnel tel que l'écluse de Noyon, s'insère-t-il dans le paysage ?

Une forte importance est accordée à l'intégration harmonieuse des ouvrages d'art et des écluses du CSNE dans le paysage. A titre d'illustration, l'insertion paysagère de l'écluse de Noyon (plus de 21 mètres de chute) a été **travaillée avec l'Architecte des Bâtiments de France de l'Oise et la Ville** afin de préserver les vues sur la Cathédrale de Noyon. L'aménagement paysagé a été pensé de façon à masquer l'écluse de loin puis, la révéler au dernier moment depuis la route de Lassigny. Pour ce faire, **750 arbres seront plantés autour de l'écluse et l'espace entre les deux canaux sera aménagé en espaces naturels**.

Un cheminement piétons et cyclistes est prévu pour permettre de circuler le long du CSNE, en rive Est du Canal, sur la traversée du Noyonnais. Cette écluse sera **visitable par le public**, avec un bâtiment d'accueil expliquant l'épopée de la construction du Canal et le fonctionnement de l'ouvrage. Les visiteurs pourront accéder à une **terrasse belvédère** qui donnera une vue d'ensemble sur le site et Noyon. Un partenariat noué avec les collectivités territoriales permettra d'animer ce site, en coordination avec Voies navigables de France, gestionnaire du futur canal. Le bâtiment est en partie construit en bois, répondant ainsi aux objectifs d'écoconception et de valorisation des filières locales.

Vue du bâtiment visitable et du belvédère

Vue le long des bassins d'épargne de l'écluse

A l'occasion de la [« randonnée du Canal »](#), organisée à Noyon le 8 juillet 2023, Richard Kaszynski, Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise ([CAUE60](#)) a présenté les enjeux paysagers et a donné quelques clés aux participants pour « lire le paysage ». Retour sur les actions menées par le CAUE autour de Noyon, ville aux enjeux paysagers multiples.

Le site de la nouvelle écluse de Noyon a déjà fait l'objet d'une animation réalisée par le CAUE en 2017 à l'occasion des 40 ans de la Loi sur l'Architecture.

Par le biais d'actions destinées au grand public, les CAUE des Hauts-de-France ont souhaité partager une autre vision du paysage qui nous entoure, en échangeant sur leurs évolutions, leurs mutations, ou encore leurs potentiels. Au travers de cet événement commun, c'est la valorisation des paysages représentatifs de notre territoire que les CAUE ont souhaité développer, en donnant la parole aux acteurs et en mettant en avant les démarches et les projets locaux.

A partir de l'initiative commune de lecture et d'interprétation des paysages sur l'ensemble du territoire régional intitulée « [40 ans, 40 lieux](#) » l'étude de 40 lieux, dont celui de Noyon, a fait émerger de nombreuses particularités dans les paysages de nos départements que les CAUE ont transcrits en 2020 dans une exposition à l'occasion des 20 ans de la convention européenne du paysage appelée « Une région, des paysages » soutenue par la DREAL des Hauts-de-France.

Le constat est fait que le territoire des Hauts-de-France est un territoire ouvert à l'action de l'homme : riche de ses ressources et de sa situation de passage il est un espace d'interaction et de transformation permanente. De nouveaux liens sont à construire entre l'homme et l'environnement dans lequel il agit.

Ainsi cette nouvelle balade de découverte du site a eu pour objectif de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation des publics. Qu'ils soient grand public, enfants, élus, techniciens ou acteurs de l'aménagement du territoire le CAUE cherche à initier leur regard et leur permettre d'agir en responsabilité en se basant sur 3 clefs de lecture : observer, comprendre et partager.